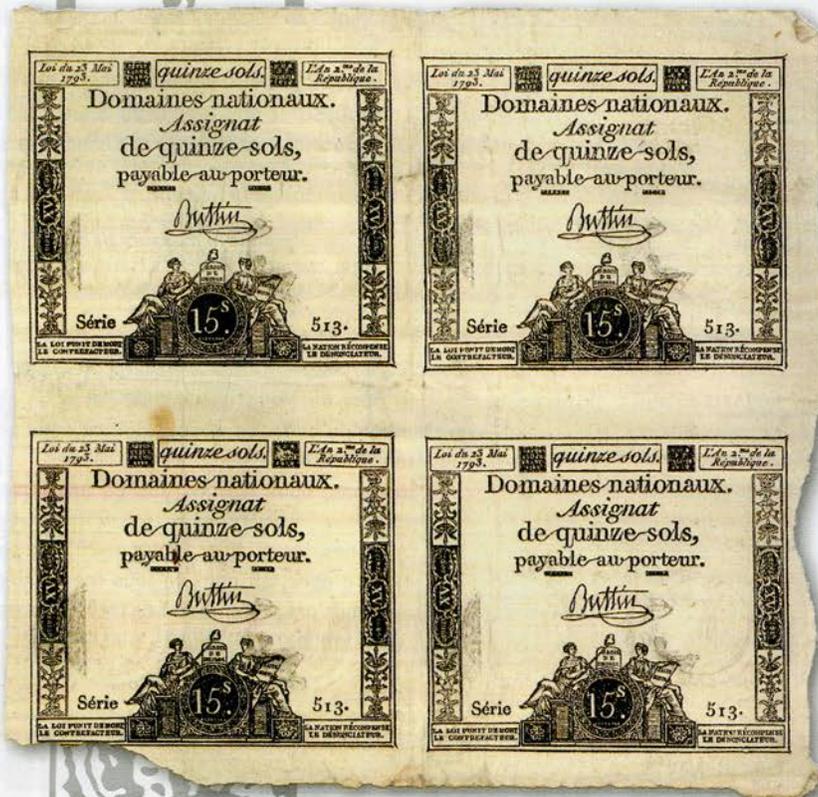


Les Archives départementales racontent...

## La Révolution française et le papier monnaie

### Les assignats



le métal des cloches [qui] sera allié à une portion égale de cuivre pur, et que les flaons qui en proviendront, seront frappés » à l'hôtel des Monnaies. Les « flaons » (les flans) sont les morceaux de métal taillés puis pesés avant d'être frappés par un « coin » monétaire. Bien des cloches sont alors descendues des églises afin d'être transformées en piécettes pour favoriser les échanges commerciaux les plus modestes. Ainsi, à Puimoisson, quatre cloches sont retirées : deux à l'église paroissiale, une à la chapelle des Pénitents blancs et la dernière à la chapelle Notre-Dame de Belvezet [Bellevue], représentant au total un poids de 13 quintaux et 45 livres. Désormais, les paroissiens se contenteront d'une seule !

Parallèlement, l'argenterie provenant des églises et des établissements religieux est employée à la fabrication de pièces sonnantes et trébuchantes de 15 et 30 livres.

L'assignat se déprécie rapidement, surtout, à partir de 1792, avec la guerre. Le 4 mars 1793, le gendarme Hesmiol, de Digne, pétitionne de la maison d'arrêt de Besançon, pour se plaindre d'une retenue de 31 livres et 5 sols sur les appointements du mois de février, « nous voyant par cette retenue hors d'état de pouvoir vivre et de faire vivre nos familles ». Hesmiol gagne alors 10 sols par jour en numéraire et 18 sols en assignats, soit une livre et 8 sols, en théorie, mais à peine plus d'une livre dans les faits. La monnaie-papier continue de se déprécier alors que les prix au détail augmentent. Le gouvernement révolutionnaire stoppe alors autoritairement l'inflation mais l'assignat, lui, continue sa chute.

« La mauvaise monnaie chasse la bonne » ! C'est la loi dite de Gresham, du nom d'un économiste anglais du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle s'appliqua avec force à l'assignat, inventé en décembre 1789, lorsque celui-ci devint un papier-monnaie. L'assignat, émis grâce à la mise à disposition de la nation des immenses biens du Clergé, porte un intérêt de 5 % afin de répondre à la grave crise financière, qui se double alors d'une crise monétaire. L'État doit pouvoir rembourser sa dette grâce aux 400 millions assignés sur ces biens. Mais il faut aussi répondre à la pénurie de petite monnaie. En 1791, diverses mesures sont prises. La loi du 6 août prévoit « la fabrication d'une menue monnaie avec